

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente septembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 septembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D117_300923

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS LE
DISPOSITIF RÉGIONAL IDÉE - Stratégie Thématique NOTRE
LITTORAL POUR DEMAIN
Autorisation**

La Région Normandie propose un dispositif IDÉE (Initiative Développement durable Énergie Environnement) Notre Littoral Pour Demain.

Ce dispositif vise à accompagner l'élaboration d'une stratégie locale thématique en garantissant une approche transversale de développement durable. Il encourage une gestion durable du littoral, en accompagnant à la

fois l'amélioration des connaissances, la préservation du patrimoine naturel et les démarches locales pour anticiper les évolutions du littoral et l'adaptation aux changements climatiques des territoires littoraux.

Il permet aux bénéficiaires de disposer de deux types d'accompagnement :

- Formation des élus ;
- Élaboration d'une stratégie locale de gestion de la bande côtière à moyen et long termes.

Pour être éligible, le projet doit présenter une cohérence de l'échelle territoriale avec les phénomènes physiques littoraux (cellule ou sous cellule hydrosédimentaire). La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (CCCCF) fait partie de la sous-cellule hydrosédimentaire de Trouville-sur-Mer, au même titre que la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB). Ainsi, afin d'assurer une cohérence du projet, cette participation au programme Notre Littoral Pour Demain se fera en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville.

Les territoires doivent également prendre en compte les critères d'éligibilité suivants :

- Définir une vision à moyen - long termes, tenant compte des changements climatiques ;
- Associer la population à la démarche ;
- Respecter, dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre de sa stratégie, les principes et méthodes d'une démarche de développement durable ;
- Communiquer sur cette démarche, sur le soutien de la Région et valoriser ses bonnes pratiques auprès des acteurs de son territoire et des autres territoires normands, dans une logique de réseau.

Pour mener à bien ce projet, le recours à un bureau d'études (ou un groupement) est nécessaire. Les dépenses liées aux études indispensables pour définir la stratégie locale durable sont éligibles à une subvention de la Région Normandie (à hauteur de 50% maximum des dépenses, dans la limite de 40 000 € d'aide), avec un complément de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (jusqu'à 80 % d'aide globale).

Le reste à charge, ainsi que les autres dépenses (personnel...) liées à ce projet, sont prises en charge par les deux intercommunalités (à part égale).

Les deux EPCI, représentés respectivement par Michel MARESCOT, 1^{er} Vice-Président de la CCCCCF en charge de l'Aménagement du territoire et Jean-François BERNARD, 3^{ème} Vice-Président en charge de l'environnement à la CCPHB, se sont mis d'accord lors d'une réunion en mairie de Villerville le 21 juillet dernier sur les points suivants :

- la CCCCCF est le porteur de projet et assurera l'animation, la coordination et le suivi de celui-ci ;
- chaque EPCI mobilise ses services à hauteur de 0,25 ETP pour mener à bien ce projet et aboutir à une mobilisation globale d'un 0.50 ETP. Ainsi, deux agents de la CCCCCF aux domaines d'expertise complémentaires (eau et aménagement du territoire) travailleront en binôme sur ce dossier.

Considérant que ce dispositif s'inscrit pleinement dans la continuité des politiques de développement durable de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie : Territoire Durable 2030, PCAET, labellisation CLIMAT-AIR-ÉNERGIE du programme Territoire Engagé Transition Écologique (Ademe), AMI National « pour une meilleure prise en compte des risques naturels dans les projets en renouvellement urbain » ;

Considérant l'avis favorable des Maires des communes concernées par le projet réunis le 8 juin 2023 pour une présentation du dispositif Notre Littoral pour Demain ;

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



- Engager la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie dans ce dispositif régional IDEE Notre Littoral pour Demain, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville ;
- Demander les subventions afférentes à la Région et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- Autoriser le Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (ou son Vice-Président) à signer la convention Notre Littoral Pour Demain, et tout document en lien avec cette affaire ;
- Autoriser le Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (ou son Vice-Président) à signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, actant les rôles et engagements de chacun ;
- Autoriser le lancement d'un marché pour la désignation d'un bureau d'étude pluridisciplinaire pour l'accompagnement des deux EPCI dans le projet (diagnostic, orientations stratégiques, plan d'action, concertation).

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ENGAGE la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie dans ce dispositif régional IDEE Notre Littoral pour Demain, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville ;

DEMANDE les subventions afférentes à la Région et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (ou son Vice-Président) à signer la convention Notre Littoral Pour Demain, et tout document en lien avec cette affaire ;

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (ou son Vice-Président) à signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, actant les rôles et engagements de chacun ;

AUTORISE le lancement d'un marché pour la désignation d'un bureau d'étude pluridisciplinaire pour l'accompagnement des deux EPCI dans le projet (diagnostic, orientations stratégiques, plan d'action, concertation).

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville